

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GROS Jean-Gérard, COLOMER Patrick, DORMOY David, GUIGON Delphine, JACQUET Chantal, MINARY Guy, SCHMITT Séverine.

Absents excusés : FILIATRE Daniel, MORTIER Antoine.

FILIATRE Daniel donne pouvoir à Jean-Gérard GROS.

Secrétaire de Séance : Jean-Gérard GROS

1 ECLA : Transports scolaires COURLANS/CHILLY LE VIGNOBLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte qu'ECLA doit exercer la compétence d'accompagnement des élèves (moins de 6 ans) comme une compétence facultative de sa compétence mobilité ; accepte la délégation aux structures compétentes (communes/SIVOS) la compétence accompagnement des élèves dans les transports scolaires intégrant le recrutement des accompagnateurs sur le fondement de l'article 3111-9 du code des transports ainsi que la participation financière à hauteur de 50 % du coût de ces recrutements et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de délégation de compétence et tout document se rapportant à ce dossier.

2 DROIT DE PREEMTION URBAIN

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

- Immeuble cadastré AC n° 88 – 13 rue des Jonquilles
- Terrains cadastrés AD n° 225, AD n° 237 et AD n° 239 - Au Perret
- Immeuble cadastré AH n° 40 – 470, Rue Jean de la Tour

Après examen des déclarations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

3 SIER : rapport d'activités 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par le SIE du Revermont. Monsieur le Maire informe que le Syndicat sera dissout au 1^{er} janvier 2020. ECLA prendra la compétence.

4 Affaires en cours-questions diverses

- **sécheresse 2018** : demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet reçu ce jour. La commission interministérielle ne s'est pas encore prononcée et des nouveaux critères ont été mis en place pour de prise en charge des différents dossiers.

- **Ecole** : Le Maire rend compte des 3 réunions qui ont eu lieu dont la dernière en présence du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) au sujet de l'avenir des écoles du secteur (effectifs, investissements,...)

Le DASEN propose une convention de ruralité.

- **TRAVAUX VOIRIE** : Rue des Condamines

Le revêtement en enrobés vient d'être réalisé. Les riverains s'inquiètent des problèmes de sécurité dus à une vitesse déjà excessive et qui risque encore d'augmenter. Aménagements de sécurité à étudier.

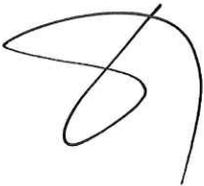
- Fléchage de la Jument Verte au carrefour RD 159 - Rue du Montarlier : La demande est à faire par le propriétaire de l'établissement.

- **Fête de l'école 2019** : Elle aura lieu le samedi 29 juin à partir de 10h30. A cette occasion, la municipalité offre le verre de l'amitié.

- **Rentrée 2019** : les pré-inscriptions sont à faire en Mairie avant le 20 juin.

Séance clôturée à 22h

Le secrétaire de séance,
Jean-Gérard GROS



Le Maire,
Alain PATTINGRE

